



L'Union des Architectes

Madame Ségolène ROYAL

Ministre de l'Ecologie
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Réf. : 3548/MFM

Paris, le 16 avril 2014

Madame la Ministre,

A l'occasion de votre nomination, permettez-moi de vous adresser mes très vives félicitations et mes vœux les plus sincères de réussite dans vos nouvelles fonctions.

L'UNSA, principal syndicat représentatif des architectes, que je préside, vous a interviewée à plusieurs reprises, pour sa revue Passion Architecture, sur vos actions en faveur du développement durable dans la région Poitou-Charentes que vous présidiez, et nous sommes convaincus que votre nomination à ce poste sera bénéfique pour la transition écologique.

J'ai l'honneur de solliciter auprès de vous une audience afin d'évoquer les sujets qui préoccupent notre profession

Rénovation des bâtiments

Les architectes se sont depuis fort longtemps investis dans la rénovation des bâtiments, et ce, dans tous les domaines : conformité aux normes et règlements, organisation spatiale, requalification patrimoniale, et bien sûr réduction des consommations énergétiques.

Paradoxalement, la vulgarisation des campagnes de "rénovation énergétique" a pour conséquence d'exclure trop souvent les architectes pourtant acteurs majeurs pour assurer cette mission.

Pourtant, la "Fabrique écologique" a publié récemment un rapport qui signalait que les principaux moteurs du passage à l'acte de la rénovation n'étaient ni l'écologie, ni le temps de retour, mais l'esthétique, le bien-être, le confort et la valeur patrimoniale. Qui peut, mieux que les architectes, être apte à satisfaire à ces besoins ?

Développement Durable

Ce sujet est également au cœur de la pratique des architectes

Il y a plus de 30 ans, nous concevions des maisons bioclimatiques, et depuis nous nous sommes formés au "développement durable", dans toute la diversité des disciplines qui y conduisent

L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES

29, Boulevard Raspail - 75007 PARIS

Tél. 01 45 44 58 45 - Fax. : 01 45 44 93 68 contact@unsfa.com

SIRET : 784 285 348 000 57 NAF 9411 Z - TVA Intracommunautaire : FR00784285348

Le bâtiment et les aménagements ruraux ou urbains sont moteurs de la transition écologique, car "construire durable" ne se limite pas aux consommations énergétiques mais contribue au bien-être des citoyens. Ces préoccupations rejoignent "le progrès social, le bien-être et le pouvoir d'achat : la social-écologie" que vous avez annoncé lors de votre prise de fonction.

Dans un système où les savoirs sont éclatés, vous avez souvent apporté votre soutien aux réalisations exemplaires où les composantes économiques, techniques, humaines et environnementales sont assemblées dans le projet architectural.

Vous avez ainsi montré que ce sont les architectes qui donnent cohérence et harmonie à la conduite d'une opération de construction.

De ce fait, nous attendons, avec confiance, que le Gouvernement et vous-même mettent en place une politique qui améliore les conditions et le cadre de vie de nos concitoyens en développant une politique de la ville humaine et écologique.

Le besoin social en logements est l'occasion de promouvoir une dynamique économique associée à un projet de société.

La SEM à opérateur unique

Nous sommes extrêmement préoccupés par la proposition de Loi visant à créer des sociétés d'économie mixte à opération unique.

Ce projet de création d'un outil spécialement créé à l'avantage des grands groupes de construction est totalement contraire aux orientations fondamentales proclamées dans les déclarations multiples et réitérées du gouvernement relatives à l'accès des PME et des TPE à la commande publique. Il est aussi en opposition fondamentale avec l'approche européenne du Small Business Act en matière d'entrepreneuriat.

De plus, ce texte méconnaît clairement les dispositions de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et ses décrets d'application. Son article 3, qui s'impose à toute collectivité locale et toute personne morale de droit privé ou de droit public, ne serait pas respecté.

Voici quelques-uns des sujets que je souhaiterais aborder avec vous, après vous avoir présenté la situation des entreprises d'architecture que l'Unsfa représente, et la puissance d'innovation de notre profession.

Je reste à votre disposition pour une entrevue à votre convenance et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Marie-Françoise MANIERE
Présidente



L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES

29, Boulevard Raspail - 75007 PARIS

Tél. 01 45 44 58 45 - Fax. : 01 45 44 93 68 contact@unsfa.com

SIRET : 784 285 348 000 57 NAF 9411 Z - TVA Intracommunautaire : FR00784285348



L'Union des Architectes

Madame Aurélie FILIPPETTI

Ministre de la Culture et de la Communication
3 rue de Valois
75001 PARIS

Réf. : 3549 /MFM

Paris, le 16 avril 2014

Madame la Ministre,

Nous vous présentons nos vives félicitations pour la confiance qui vous a été renouvelée et nous sommes heureux de poursuivre le travail collaboratif engagé avec vous et vos services depuis 2 ans.

De nouveaux sujets s'ajoutent chaque jour aux questions d'actualité et si nous avançons sur la formation initiale (référentiel des compétences, fiches RNCP, HMONP ...), le contrôle de l'Ordre pour la formation continue, le décret modifiant le seuil de recours à l'architecte, la loi MOP et le BIM, de nouvelles dispositions menacent gravement les architectes.

Ainsi, aujourd'hui, la proposition de loi sur la SEM à opération unique met en danger non seulement la Loi sur l'Architecture mais également l'accès à la commande publique des PME, dont plus particulièrement les entreprises d'architecture.

Nous sommes certains que vous avez pris la mesure de l'état de la profession, de la nécessité de promouvoir et défendre son rôle au bénéfice de toute la société. Aussi, nous sollicitons un soutien ferme et sans équivoque de notre tutelle pour défendre un art ancestral et le savoir-faire des 50 000 professionnels (architectes et collaborateurs) qui s'y attellent avec passion. Ils ne peuvent être abandonnés à des logiques lobbyistes de court terme qui conduisent à des désastres économiques, sociaux et environnementaux.

Nous restons à votre disposition pour participer aux différents groupes de travail, au sein de votre ministère et dans tous les lieux où les architectes ont vocation à être présents.

L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES

29, Boulevard Raspail - 75007 PARIS

Tél. 01 45 44 58 45 - Fax. : 01 45 44 93 68 contact@unsfa.com

SIRET : 784 285 348 000 57 NAF 9411 Z - TVA Intracommunautaire : FR00784285348

Nous vous renouvelons notre invitation à participer à notre **45^{ème} congrès annuel des architectes** qui se tiendra **du 23 au 25 octobre 2014 à Saint Etienne.**

Son thème est évocateur : **plus d'architectes** (ils seraient en voie de disparition-comme le ressentent bon nombre de consœurs et confrères) **+ d'architectes** (ce que nous prônons à l'Unsfa de façon un peu provocatrice, pour qu'il y ait plus d'architecture, dans la construction, dans la Maîtrise d'Ouvrage, dans l'urbanisme, dans la culture de nos concitoyens et de nos élus, ...)

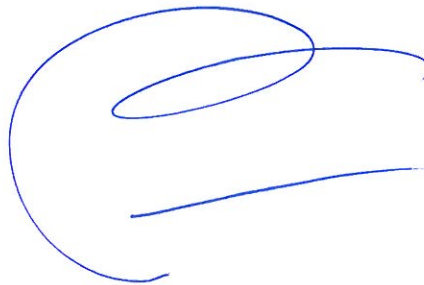
La table ronde politique de notre congrès sera consacrée à ce thème, et nous serions très honorés de votre participation pour nous faire connaître votre politique sur notre profession et son avenir.

Tous les architectes et leurs collaborateurs sont assurés de votre soutien.

Ils sauront ainsi défendre et mettre en valeur avec vous, l'architecture dans sa richesse patrimoniale et ses objectifs d'un meilleur cadre de vie pour tous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Marie-Françoise MANIERE
Présidente





L'Union des Architectes

Madame Sylvia PINEL

Ministre du Logement

Hôtel de Castries

72 rue de Varenne

75007 Paris

Réf. : 3547/MFM

Paris, le 16 avril 2014

Madame la Ministre,

A l'occasion de votre nomination, permettez moi de vous adresser mes très vives félicitations et mes vœux les plus sincères de réussite dans vos nouvelles fonctions.

En tant que présidente de l'UNSFA, principal syndicat représentatif des architectes, j'ai l'honneur de solliciter auprès de vous une audience pour évoquer les sujets qui préoccupent notre profession:

Objectifs 500.000 logements.

A l'issue de la concertation à laquelle nous avons participé, Mme Duflot a indiqué qu'elle mettrait en place plusieurs groupes de travail (comité de suivi des annonces, conseil supérieur de la construction pour les nouvelles normes et le "dégonflage" des normes actuelles, la mise en place du nouveau label environnemental, le bâtiment 2.0). Ces différents sujets rejoignent nos préoccupations actuelles et nous vous confirmons notre souhait de participer activement à ces travaux.

Cette concertation a été aussi le fait de nombreuses attaques contre la Loi MOP, seule loi garantissant l'indépendance de la maîtrise d'œuvre et donc des intérêts du maître d'ouvrage vis-à-vis de l'entreprise et de la finance. Madame Carpentier nous a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur la Loi MOP, et nous souhaiterions connaître l'avancement des travaux de ce groupe.

Charte RGE études

Lors d'une rencontre avec Madame Duflot en Octobre 2012, Madame la Ministre nous avait assurés que les architectes étaient considérés comme "Reconnu Garant (Grenelle, à l'époque) de l'Environnement" de fait, par leur profession réglementée, leurs compétences acquises en formation initiale et en formation continue. Nous avons donc signé la "charte RGE études" qui comprend un paragraphe spécifique pour les architectes, le 4 novembre 2013, en sa présence.

Les conditions négociées lors de cette charte sont maintenant remises en question par l'ADEME.

Nous souhaiterions également vous en entretenir rapidement, car cette remise en cause nous priverait de la possibilité de mettre en place rapidement les formations adaptées dans le cadre de notre formation continue obligatoire, et notamment par le GEPA, organisme de formation des architectes.

L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES

29, Boulevard Raspail - 75007 PARIS

Tél. 01 45 44 58 45 - Fax. : 01 45 44 93 68 contact@unsfa.com

SIRET : 784 285 348 000 57 NAF 9411 Z - TVA Intracommunautaire : FR00784285348

La SEM à opérateur unique

Nous sommes extrêmement préoccupés par la proposition de Loi visant à créer des sociétés d'économie mixte à opération unique.

Ce projet de création d'un outil spécialement créé à l'avantage des grands groupes de construction, est totalement contraire aux orientations fondamentales proclamées dans les déclarations multiples et réitérées du gouvernement relatives à l'accès des PME et des TPE à la commande publique. Ce projet est également en opposition fondamentale avec l'approche européenne du Small Business Act en matière d'entrepreneuriat.

Lors de votre précédente fonction, vous avez affiché votre soutien aux PME et à l'artisanat, et nous ne pouvons croire que vous soyez favorable à un tel projet.

De plus, ce texte méconnaît clairement les dispositions de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et ses décrets d'application. Son article 3, qui s'impose à toute collectivité locale et toute personne morale de droit privé ou de droit public, ne serait pas respecté.

Le décret modifiant le seuil dérogatoire au recours à l'architecte.

Ce décret modificatif, ramenant la Surface de Plancher à 150 m², correspond au droit constant de la Loi sur l'architecture avant le 7 mai 2012. Il a été présenté conjointement par votre ministère et celui de la Culture au Premier Ministre il y a quelques semaines, fort du rapport favorable de la commission qui avait été diligentée sur ce sujet. Nous espérons que votre soutien fera aboutir ce projet de décret.

Nous insistons sur cette question qui possède un fort impact symbolique auprès des 50 000 professionnels (architectes et collaborateurs) qui travaillent dans nos agences. Une telle mesure constituerait le premier geste fait depuis plus de 20 ans envers les architectes, alors qu'il a été établi qu'elle n'avait pas d'incidence économique notable. Elle donnerait de plus, bien évidemment, un apport qualitatif à une partie de ces projets éparpillés qui dégradent tant nos paysages.

Voici quelques-uns des sujets que je souhaiterais aborder avec vous, après vous avoir présenté la situation des entreprises d'architecture que l'Unsfa représente.

Je reste à votre disposition pour une entrevue à votre convenance et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Marie-Françoise MANIERE
Présidente



L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES

29, Boulevard Raspail - 75007 PARIS

Tél. 01 45 44 58 45 - Fax. : 01 45 44 93 68 contact@unsfa.com

SIRET : 784 285 348 000 57 NAF 9411 Z - TVA Intracommunautaire : FR00784285348